

RÈGLEMENT 2016 - LA TOBESPORT

Partie 1 : Règlement général

Article 1.1 : Date et Lieux

La Tobesport se déroulera au Parc Départemental de l'Isle Briand, 49220 Le Lion d'Angers, le dimanche 7 aout 2016.

Article 1.2 : Modalité d'inscriptions

Les inscriptions s'effectuent en ligne, sur le site internet www.tobesport-event.com via notre partenaire www.espace-competition.com

Une autorisation parentale sera demandée à tous les participants mineurs.

Les modalités d'inscriptions à la TOBESPORT sont « partie intégrante » des présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) qui gouvernent l'utilisation de l'ensemble des services de ESPACE-COMPETITION.

Vous déclarez avoir pris connaissance des distances et être suffisamment prêt physiquement pour vous inscrire à cette compétition.

Vous confirmer respecter l'ensemble des modalités d'inscriptions d'Espace Compétition. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces conditions, vous ne pouvez pas utiliser nos services.

Les inscriptions sur place seront majorées de **5,00 €**.

Vous vous engagez à ne pas transmettre ou céder à quiconque votre dossard sans confirmation écrite de l'organisateur.

« Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites disciplinaires. » Réglementation sportive.

Article 1.3 : Annulations

En cas d'annulation de l'épreuve fortuite et indépendante de la volonté de l'organisation (arrêté préfectoral) les droits d'engagements ne seront pas remboursés.

Article 1.4 : Désistement

En cas de désistement d'un concurrent, les droits d'engagements ne seront pas remboursés, excepté sur présentation d'un certificat médical contre-indiquant la pratique sportive, **jusqu'au 1 aout 2016**. Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 1.5 : Contrôle anti dopage

Conformément au code du sport en vigueur un contrôle anti dopage peut avoir lieu sur une ou chacune de ces épreuves.

Tout contrôle positif pourra faire l'objet de poursuite par l'organisateur.

Article 1.6 : Comportements

Les participants de La Tobesport sont invités à :

- Respecter le milieu naturel
- Ne pas jeter ses déchets sur le sol, des poubelles seront à votre disposition
- Respecter le parcours balisé
- Venir en aide à un coureur en difficulté

Tout individu ayant un comportement subversif pourra être déclassé voir exclu des épreuves.

Toute personne participant à une ou des épreuves coupant le parcours ou utilisant un raccourcit se verra obligatoirement exclue de tout classement.

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect des consignes et du règlement

Article 1.7 : Droits à l'image et CNIL

L'organisateur se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la journée *La Tobesport*.
Chaque inscrit à la Tobesport abandonne et cède son droit à l'image concernant cette manifestation.

Article 1.8 : Matériels

L'organisateur de La Tobesport décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de votre matériel.

Article 1.9 : Tirage au sort

Les lots mis en jeu au tirage au sort peuvent être gagnés uniquement par les participants aux épreuves, ayant réglé les droits d'inscriptions. Les participants invités comme les licencié FFA 49 ou bien les partenaires ne peuvent gagner ces lots.

Partie 2 : Règlement Spécifique au Cross Country VTT

Article 2.1 : Présentation

Parcours de 40 kms à effectuer en compétition ou bien en randonnée
Le nombre total de participant ne pourra excéder 600 participants.

Article 2.2 : Horaires

Les participants devront être présents au minimum 10 minutes avant le départ.

Retrait des dossards :

VTT Coss-Country Chronométré : Départ à 10H00

Le départ est fixé au starter et l'arrivée sera effective au franchissement de la ligne d'arrivée. Pour le classement seul ce temps sera retenu. Le temps réel (passage sur les cellules de départ et d'arrivée) sera communiqué à titre indicatif.

Article 2.3 : Droits d'engagements

	Licencié(e) Tobesport	Licencié(e) FFC	Non Licencié(e) FFC
Chronométré	05,00€	08,00€	10,00€

Article 2.4 : Inscriptions

Le nombre total de participant ne pourra excéder 600 participants.

La randonnée est accessible aux personnes nées en 2003 et avant. Les enfants de 12 à 16 ans devront être obligatoirement accompagnés par un adulte tout le long du parcours.

L'épreuve chronométrée est accessible aux personnes nées en 2000 et avant.

Document obligatoire :

Certificat médical de « non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de la compétition ou la Licence FFC.

Les participants de la randonnée chronométrée devront présenter leur certificat médical ou leur licence lors du retrait des dossards.

Chaque participant s'engage à fournir un certificat médical conforme à la réglementation Fédérale en vigueur.

Article 2.5 : Sécurité et assurance

La sécurité de la course est assurée par des secouristes.

Le club organisateur est couvert par une police d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de l'assureur de la Fédération Française de Cyclisme.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident, liées à leur licence. Il appartient aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les participants sont soumis aux règlements FFC.

Partie 3 : Règlement Spécifique au Cross Triathlon

Article 4.1 : Présentation

Triathlon vert :
750 m de natation
10 km de VTT
5 km de course à pied (trail)

Article 4.2 : Horaires

Retrait des dossards : 10h00 à 13h00
Ouverture du parc vélo : 13h00
Fermeture du parc vélo : 13h30
Briefing : 13h45
Départ Femme : 14h00
Départ Individuels et relais : 14h10

Article 4.3 : Droits d'engagements

	Licencié(e) Tobesport	Licencié(e) FFtri	Non Licencié(e) FFtri
Individuels	05,00€	25,00€	30,00€
Relais	05,00€	13,00€ / Participant	15,00€ / Participant

Article 4.4 : Inscriptions

Documents obligatoires :

Les participants licenciés devront présenter leurs licences FFtri 2016 lors de l'inscription, et devront les présenter lors du retrait des dossards.

Chaque participant non licencié devra fournir un certificat médical de « non contre indication à la pratique du triathlon en compétition » de moins d'un an, lors de son inscription en ligne, et devra le présenter lors du retrait des dossards.

Concernant l'épreuve relais :

La licence FFN 2016 se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie natation de l'épreuve.

La licence FFC 2016 se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie cyclisme de l'épreuve.

La licence FFA 2016 se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie course à pied de l'épreuve.

Chaque participant s'engage à fournir un certificat médical conforme à la réglementation Fédérale en vigueur.

L'épreuve individuelle est accessible aux personnes nées en 2000 et avant

L'épreuve relais est accessible aux personnes nées en 2004 et avant

Article 4.5 : Partie Natation

Le port du bonnet est obligatoire

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C

Les lunettes sont autorisées.

Sont interdits : Tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison.

Article 4.6 : Partie VTT

Le dossard dans le dos doit être visible.

Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main.

Le port du casque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée et fermée, sur la totalité du parcours

Pour les cintres droits (type VTT, VTC...), les guidons dits « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés. Les embouts de guidons doivent être bouchés.

Le drafting est autorisé

Article 4.7 : Partie Course à pied

Le dossard doit être porté sur le ventre.

L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

Article 4.8 : Sécurité et assurance

Le club organisateur est couvert par une police d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de l'assureur de la Fédération Française de Triathlon.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence.

Les participants non licenciés FFTri devront signer le Pass Compétition fourni par l'organisateur lors du retrait des dossards.

Partie 5 : Règlement Spécifique au Cross Running

Article 5.1 : Présentation

3 Parcours :

10 km

20 km

Article 5.2 : Horaires

Les participants devront être présents au minimum 10 minutes avant le départ.

Retrait des dossards : de 14h00 à 16h45

Départ du 22kms : 17h00

Départ du 10kms : 17h15

Le départ est fixé au starter et l'arrivée sera effective au franchissement de la ligne d'arrivée. Pour le classement seul ce temps sera retenu. Le temps réel (passage sur les cellules de départ et d'arrivée) sera communiqué à titre indicatif.

Article 5.3 : Droits d'engagements

	Licencié(e) Tobesport	Licencié(e) FFA	Non Licencié(e) FFA
10 Km	05,00€	08,00€	10,00€
22 Km	05,00€	12,00€	16,00€

Article 5.4 : Inscriptions

Parcours ouverts aux individuels :

Trail de 10 km nés en 2000 et avant

Trail de 22 km nés en 1998 et avant

Le nombre total de participant ne pourra excéder 2000 personnes.

Document obligatoire :

Certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date de la compétition ou la Licence FFA, Licence FFTri ou bien Licence FFCO.

Les participants devront présenter leur certificat médical ou leur licence lors du retrait des dossards.

Chaque participant s'engage à fournir un certificat médical conforme à la réglementation Fédérale en vigueur.

Article 5.5 : Sécurité et assurance

La sécurité de la course est assurée par des secouristes.

Le club organisateur est couvert par une police d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de l'assureur de sa Fédération.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident, liées à leur licence. Il appartient aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les participants sont soumis aux règlements FFA

Partie 6 : Règlement Spécifique à la « TRIPLE RACE »

Article 6.1 : Présentation

La « Triple Race » comprend la participation aux épreuves suivantes :

Cross VTT Chronométré 40 km

Cross Triathlon S « Tri Vert »

Cross Running 20 km

« Triple Race » : Participations aux épreuves + Espace bien-être + Salle Privée pour se préparer + Buffet servi par un traiteur + Classement final

Chaque Finisher de la « Triple Race » remportera un T-shirt « Finisher »

Le classement de la « Triple Race » sera effectué au cumul des temps des différentes épreuves.

Article 6.2 : Horaires

Accueil retrait des dossards : A partir de 08h30 à 09h45

Cross Country VTT :

Départ : 10h00

Cross Triathlon :

Ouverture du parc vélo : 13h00

Fermeture du parc vélo : 13h30

Briefing : 13h45

Départ Femme : 14h00

Départ Individuels et relais : 14h10

Cross Running 20 km :

Départ : 17h00

Remise des récompenses : 19h30

Article 6.3 : Droits d'engagements

	Licencié(e) & Non Licencié(e)
La TRIPLE RACE	89,00€

Article 6.4 : Inscriptions

La « Triple Race » est accessible aux personnes nées en 1998 et avant.

Document obligatoire :

Les participants devront présenter leurs licences ou bien un certificat médical spécifique à chaque épreuve.

Article 6.5 : Sécurité et assurance

Le club organisateur est couvert par une police d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de l'assureur de la FFC pour la partie Cross Country VTT, de la FFTRI pour le Cross Triathlon et de la FFA pour le Cross Running.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence.

Les participants non licenciés FFTRI devront signer le Pass Compétition fourni par l'organisateur lors du retrait des dossards.

Les participants de la « Triple Race » s'engagent à respecter les règlements des 3 épreuves ainsi que les réglementations des Fédérations Françaises de Cyclisme, de Triathlon et d'Athlétisme.

Articles 6.6 : Lots

Les lots seront prochainement communiqués.